

**OBJET : Dépôt de demande d'autorisations d'urbanisme
Intervention sur une toiture vestiaire Plaine des Sports**

LE MAIRE DE MONTEUX,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2 du 27 octobre 2020 par laquelle le Conseil Municipal de Monteux délègue au Maire, pour la durée de son mandat une partie de ses attributions, en le chargeant de prendre toutes décisions sur les matières énumérées à l'article L.2122-22 susvisé ;

CONSIDERANT que la Commune dispose de plusieurs installations sportives dont des vestiaires à la Plaine des Sports Raymond Chabran,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire d'intervenir pour améliorer l'étanchéité de cet équipement,

CONSIDERANT que par délibération du 27 octobre 2020 susvisée, le Conseil Municipal a chargé Monsieur le Maire de procéder au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification de tous les biens appartenant à la Commune et à condition que les travaux envisagés soient inférieurs à 1.000.000€HT,

DECIDE

De déposer toute demande de permis de construire, déclaration préalable ou déclaration de travaux nécessaires concernant les travaux à prévoir sur la toiture des vestiaires de la Plaine des Sports Raymond Chabran, parcelles cadastrées B n°4, 5 et 1631.

Monteux, le 17 août 2023

Christian GROS



Maire de MONTEUX

Acte exécutoire

Transmis le : 22.08.2023

Publié le : 22.08.2023